

N° 2023/O2/020

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

OBJET : CONDAMNATION DES EXACTIONS PERPÉTRÉES A
L'ENCONTRE DES CIVILS EN ISRAËL

CONSIDERANT l'attaque lancée par le Hamas contre Israël le 7 octobre dernier sous la forme d'agressions terroristes à grande échelle ayant fait à ce jour 1400 morts, 3400 blessés et 200 prisonniers, en grande majorité des civils,

CONSIDERANT la barbarie sans précédent avec laquelle ont été commis ces exactions et massacres perpétrés en masse et pour certains filmés par les auteurs, ainsi que l'atteinte à la dignité humaine à l'endroit des personnes prises en otage sans considération de sexe, d'âge ou d'état de santé,

CONSIDERANT que la réponse israélienne lancée le 13 octobre et se traduisant par le blocus complet de la bande de Gaza a d'ores-et-déjà entraîné la mort de plus de 2200 palestiniens et le déplacement de 400 000 civils,

CONSIDERANT la décision de l'Union européenne d'ouvrir un couloir aérien humanitaire, témoignant des conséquences catastrophiques pour les civils de ces violentes attaques et des ripostes organisées en représailles,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE AVEC FERMETE les exactions commises depuis le 7 octobre par le Hamas sur le territoire israélien qui confirme par ces actions sa qualité de groupe terroriste militarisé.

CONSIDERE que ces violences constituent des crimes contre l'Humanité allant à l'encontre de toutes les conventions internationales (La Haye, Genève notamment) visant à protéger les populations civiles en cas de guerre ou en l'occurrence d'attaque terroriste.

ESTIME qu'aucune cause politique ne peut justifier d'arriver à la commission de telles atrocités envers des civils.

EN APPELLE À LA RAISON pour que les différentes parties du conflit israélo-palestinien tiennent compte des vies humaines dans toute action militaire, et qu'il soit envisagé dans les meilleurs délais la cessation des hostilités, préalable fondamental à l'ouverture de discussions de portée internationale.